



COUNCIL
OF EUROPE CONSEIL
DE L'EUROPE

Strasbourg, 12/06/07

CAHDI (2007) 19

**COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
(CAHDI)**

**34^e réunion
Strasbourg, 10-11 septembre 2007**

**ELECTION DU PRESIDENT OU DE LA PRESIDENTE ET DU VICE-PRESIDENT OU DE LA
VICE-PRESIDENTE DU CAHDI POUR UN AN**

Document préparé par le Secrétariat du CAHDI

1. Les premiers mandats de Sir Michael Wood (Royaume-Uni) et M. Rolf Einar Fife (Norvège), respectivement Président et Vice-président du CAHDI, expirent fin 2007. Ces mandats peuvent être renouvelés une fois.
2. Conformément à l'article 12 de l'annexe 1 à la Résolution (2005) 47 du Comité des Ministres, le CAHDI est appelé à élire un Président ou une Présidente et un Vice-président ou une Vice-présidente pour un mandat d'un an expirant le 31 décembre 2008. Les paragraphes pertinents de l'article 12 figurent ci-après :
 - a. *Tout comité élit un(e) président(e) et un(e) vice-président(e). Toutefois, le/la président(e) d'un comité subordonné à un comité directeur peut être désigné(e) par ce dernier.*
 - b. *Le/la président(e) dirige les débats et en dégage les conclusions chaque fois qu'il/elle l'estime nécessaire. Il/elle peut rappeler à l'ordre un orateur qui s'écarte du sujet en discussion ou du mandat du comité. Le/la président(e) conserve le droit de prendre la parole et de voter en qualité de membre du comité, sauf si un expert supplémentaire pour le pays d'où est issu le/la président(e) a été désigné pour siéger à ce comité.*
 - c. *Le/la vice-président(e) remplace le/la président(e) si celui/celle-ci est absent(e) ou dans l'impossibilité, pour toute autre raison, de présider la réunion. Si le/la vice-président(e) est absent(e), le/la président(e) est remplacé(e) par un autre membre du Bureau désigné par celui-ci ou, lorsqu'il n'y a pas de Bureau, par un membre du comité désigné par ce dernier.*
 - d. *L'élection du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) requiert la majorité des deux tiers au premier tour et la majorité simple au second tour. Dans les comités directeurs, elle se fait au moyen d'un scrutin secret, dans les autres comités à main levée, sauf si un membre du comité demande le scrutin secret.*
 - e. *Le mandat du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) est d'un an. Il peut être renouvelé une fois.*
3. Le tableau au verso contient la liste des présidents et vice-présidents du CAHDI depuis sa création.

Présidents et Vice-présidents du CAHDI

Année	Réunion	Président	Vice-président
1991	1	M. Türk (A)	M. Corell (S)
1992	2	M. Türk (A)	M. Corell (S)
	3	M. Corell (S)	M. Puissechet (F)
	4	M. Corell (S)	M. Puissechet (F)
1993	5	M. Corell* (S)	M. Puissechet* (F)
	6	M. Corell* (S)	M. Puissechet* (F)
1994	7	M. Puissechet (F)	M. Bos (NI)
	8	M. Puissechet (F)	M. Bos (NI)
1995	9	M. Bos (NI)	M. Szenasi (H)
	10	M. Bos (NI)	M. Szenasi (H)
1996	11	M. Bos* (NI)	M. Szenasi ² (H)
	12	M. Bos*(NI)	M. Szenasi ² (H)
1997	13	M. Szenasi (H)	M. Caflish (CH)
	14	M. Szenasi (H)	M. Caflish (CH)
1998	15	M. Szenasi* (H)	M. Caflish ² (CH)
	16	M. Szenasi* (H)	M. Caflish ² (CH)
1999	17	M. Hilger (D)	M. Tomka (SK)
	18	M. Hilger (D)	M. Tomka (SK)
2000	19	M. Hilger* (D)	M. Tomka ² (SK)
	20	M. Hilger* (D)	M. Tomka ² (SK)
2001	21	M. Tomka (SK)	M. Michel (CH)
	22	M. Tomka (SK)	M. Michel (CH)
2002	23	M. Tomka* (SK)	M. Michel ² (CH)
	24	M. Tomka* (SK)	M. Michel ² (CH)
2003	25	M. Michel (CH)	-
	26	M. Michel (CH)	-
2004	27	M. Michel* (CH)	Mme Dascalopoulou-Livada (GR)
	28	M. Michel* (CH)	Mme Dascalopoulou-Livada (GR)
2005	29	Mme Dascalopoulou-Livada (GR)	Sir Michael Wood (UK)
	30	Mme Dascalopoulou-Livada (GR)	Sir Michael Wood (UK)
2006	31	Mme Dascalopoulou-Livada* (GR)	Sir Michael Wood (UK)
	32	Mme Dascalopoulou-Livada* (GR)	Sir Michael Wood (UK)
2007	33	Sir Michael Wood (UK)	M. Rolf Einar Fife (N)
	34	Sir Michael Wood (UK)	M. Rolf Einar Fife (N)

(*) Deuxième mandat d'un an, non renouvelable (voir article 12,e, Annexe 1, Résolution (2005) 47).